

Accès aux soins durant la course du LION

Le dimanche 23 septembre prochain se tiendra l'édition 2018 du LION.

Le semi-marathon international se déroulera le matin avec un départ de Montbéliard à 10h00 et une arrivée à Belfort prévue entre 11h00 et 13h00. D'autres courses (FELINE, MINI LION, etc.), dont l'amplitude de départ est comprise entre 08h55 et 10h15, avec des lieux de départ différents (Montbéliard, Châtenois-les-Forges et Andelnans), seront également organisées.

La territoire national étant particulièrement visé depuis novembre 2015 par des attentats, le niveau de vigilance VIGIPIRATE a été porté par les autorités au degré « RISQUE ATTENTAT - SECURITE RENFORCEE ».

Afin de garantir un niveau de sécurité optimal pour cette 35^{ème} édition du Lion, les mesures de sécurité ont été renforcées. L'une d'elles consiste à interdire la circulation sur l'ensemble des parcours des courses à partir de 8h30.

Ainsi la fermeture des routes départementales sur le parcours concernera les communes de Montbéliard (départ avenue Wilson), Sochaux, Vieux-Charmont, Nommay, Châtenois-les-Forges, Trévenans, Bermont, Sévenans, Botans Andelnans, Danjoutin, Belfort (arrivée place de la Révolution Française). Leur réouverture se fera sur décision des autorités.

Cette interdiction s'applique à tous les usagers, à l'exception des véhicules de secours ou de ceux qui doivent impérativement circuler (soins à domicile, aide à domicile par exemple...)

Il est donc demandé aux professionnels de santé et aux personnels des associations d'aide à domicile d'adapter au mieux leur tournée en fonction des horaires de fermeture du parcours.

Les professionnels de santé et les personnels de ces associations qui seraient amenés à prodiguer **des soins qui ne peuvent être reportés** doivent se faire connaître auprès des mairies concernées où résident les patients.

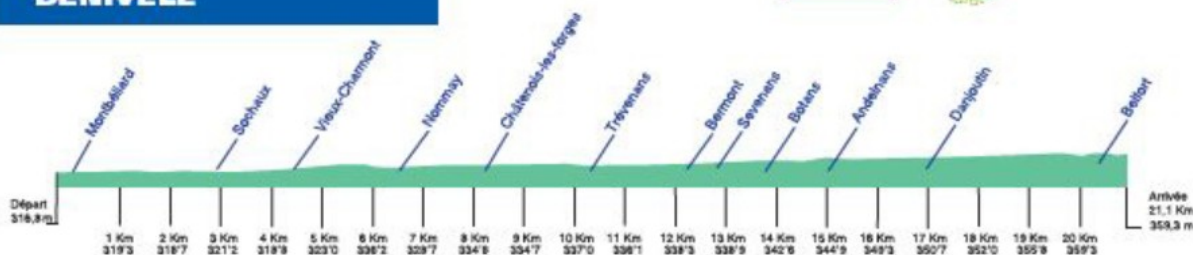
Pour Belfort, elles doivent s'adresser à la police municipale, 03 84 54 27 00.

Les mairies et la police municipale recenseront ces interventions et les renseignements nécessaires (nom et prénom du professionnel, marque, type et numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, numéro de la carte professionnelle) et en adresseront la liste à l'organisateur de la course qui établira des laissez-passer pour ces personnes.

PARCOURS DU LION



DÉNIVELÉ



Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
 03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
 03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
 03.84.57.15.76

